

Jean LAROZE

**LES SEIGNEURS  
DE SAINT-FÉLIX  
ET SAINT-CAPRAZY  
AU XII<sup>e</sup> SIÈCLE**

La toponymie et de rares vestiges permettent d'imaginer ce que fut l'évolution du territoire occupé durant des siècles par les communautés de Saint-Félix et Saint-Caprazy, séparées jusqu'au Premier Empire.

La préhistoire nous a laissé un magnifique groupe de dolmens sur l'avant-causse de Mascourbe, et le mobilier en a été étudié au XIX<sup>e</sup> siècle par le pasteur Benjamin Tournier. Ils appartiennent au groupe des Treilles. De l'Age du fer doit dater le site des Bouissières, tout proche mais inclus dans la commune de Saint-Jean-d'Alcas. Il pourrait se rattacher aux Rutènes, les Celtes occupant le futur Rouergue à partir du VIII<sup>e</sup> ou VII<sup>e</sup> siècle avant J.C.

L'antiquité gallo-romaine, qui a duré chez nous un demi-millénaire, a laissé quelques traces dans le finage de Saint-Félix. L'abbé Aninat avait repéré, à l'occasion de travaux sur le Barry de Saint-Antoine, à l'est du village, des inhumations à tuiles à rebord. Une pièce de monnaie portant le nom d'un empereur a été trouvée plus tard par Emile Inquimbert, au tènement des Pesquiès. Une autre, mieux datée (Constantin II), a été recueillie à Notre-Dame-du-Caylar, ainsi que, plus récemment, un ferret d'équipement militaire sur le même site (par Georges Cabrol). La toponymie contribue à notre connaissance : Cantillergues est le domaine de Cantilius, le Cayla est le "gros château" de l'antiquité tardive, le ruisseau du Vialache tire son nom de la "grande villa" dont on a récemment repéré l'empla-

cement sur des photographies aériennes. C'est précisément à proximité de cet emplacement qu'est situé le cimetière wisigothique, et ce ne peut être un hasard.

Sur l'autre rive de la Sorgues, à Saint-Caprazy, a été découvert au XIX<sup>e</sup> siècle un sarcophage carolingien (volé au milieu du siècle dernier), provenant d'un bâtiment dont le plan évoque celui d'un édifice à chevet plat préroman.

Enfin les noms de Saint-Félix et Saint-Caprais sont ceux de saints ibéro-aquitains, introduits à l'époque wisigothique. Il n'est pas jusqu'aux "fourches de Gérone" (citées au XV<sup>e</sup> siècle) qui n'évoquent la même période de domination wisigothique.

Dans la continuité, l'époque féodale nous a laissé la tour-refuge de Saint-Caprazy, où de récents travaux ont dégagé, à quelques pas, une fenêtre qui, par la qualité de sa construction, ne peut être que celle d'une demeure seigneuriale.

Nous entrons alors seulement dans l'Histoire, des documents de plus en plus nombreux se rapportant à la prise de possession des territoires des deux communautés par les hospitaliers. Gaubert de Saint-Caprazy, dont nous reparlerons, pourrait avoir été le premier commandeur de Saint-Félix.

Les hospitaliers ont été de grands aménageurs. Il reste peu de chose de leur château, intelligemment assis sur une terrasse détritique de la vallée à proximité d'une source abondante et permanente que leur basse-cour devait englober. On leur attribue l'aménagement du chemin menant à Mascourbe et débouchant sur le plateau au niveau de leur primitive borie. Nous pensons qu'on leur doit aussi les imposantes substructions du moulin de Clavel, alimenté par les eaux de la fontaine avant de l'être par un béal long de deux kilomètres.

Suivent la calamiteuse période de la guerre de Cent Ans – qui a suscité la construction de l'enceinte du bourg en 1428 – et celle, plus positive, de la Renaissance, au cours de laquelle a été dressé le plan du village et de ses faubourgs et ont été édifiés la plupart des immeubles du bourg.

A partir du XVI<sup>e</sup> siècle et de la Réforme, l'histoire du village est aujourd'hui convenablement connue.

Nous sommes cependant mal informés sur la situation dans le haut Moyen Âge, c'est-à-dire grossièrement depuis l'époque carolingienne jusqu'au début de la guerre de Cent Ans. Fort heureusement l'étude des cartulaires de Sylvanès et accessoirement de Nonenque nous apporte un éclairage intéressant sur les familles dominantes de la région, limité malheureusement à un demi-siècle (1130-1180).

## LES FAMILLES NOBLES DE SAINT-FÉLIX - SAINT-CAPRAZY AU XII<sup>e</sup> SIÈCLE

Comme partout en France et en Europe occidentale, le pays de la vallée de la Sorgues semble, à la lumière des chartes monastiques, fourmillier de moyens et petits seigneurs étroitement apparentés, appartenant à une société qui doit être très anciennement enracinée dans le pays, à en juger par la mosaïque de fiefs, de droits, d'alleux provenant d'une longue succession de partages. Les cartulaires nous livrent une sorte "d'instantané" de cette société, nous donnant l'image d'une grande vitalité.

La petite noblesse dominant le secteur de l'avant-causse et du plateau de la Loubière comprend trois familles ayant des liens entre elles. Il s'agit des Saint-Caprazy, des Saint-Félix, des Porcel. Les toponymes correspondants sont ceux de deux communautés et de hameaux ou de lieux-dits situés sur le périmètre que nous avons indiqué; le *mas Porcellenc* se situerait près d'Hermelux.

Nous nous pencherons sur les membres de chacune de ces familles, mais auparavant nous devons nous interroger sur leurs origines.

Aucune de ces familles n'est, dans la région, de premier plan. Les lignages les plus puissants sont les Caylus, vers Saint-Affrique, et les seigneurs du Pont, dans le Camarès; et au-dessus d'eux les Trencavel, de Béziers et d'Albi.

Il est donc peu vraisemblable que ces féodaux relativement modestes soient des descendants des lignées de fonctionnaires carolingiens chargés de gérer les vigueries, telles celle de Firminiac qui occupait précisément les territoires sur lesquels vivent nos petits nobles – ce n'est cependant pas impossible. Notre-Dame-du-Caylar au-dessus de Verzols, le tènement du Cayla près de Saint-Jean-d'Alcas ont dû jouer un rôle à une certaine époque, et le site de Notre-Dame-du-Caylar est le centre d'un réseau de chemins très archaïques, mais bien profilés, conduisant de l'oppidum vers les terres de l'avant-causse.

Si l'hypothèse d'une filiation entre les anciens vicomtes ou viguiers carolingiens et nos féodaux du XII<sup>e</sup> siècle était la bonne, il ne pourrait s'agir que des seigneurs de Saint-Caprazy, manifestement les mieux possessionnés et les plus puissants. Reste l'énigme du transfert de leur *castel* de Notre-Dame-du-Cayla à Saint-Caprazy, site plus accessible mais moins bien exposé et plus vulnérable.

Nous pensons plutôt que ces nobles de petite ou moyenne extraction sont des notables de capmas, nombreux sur le territoire dans une société exclusivement rurale. Les maigres ressources de nos sols pauvres imposaient une grande dispersion de la population, autour des points d'eau nombreux sur les pentes des vallées (tels Saint-Caprazy et plus encore Saint-Félix), mais inexistantes ou très rares sur les plateaux qui étaient alors les terres céréalières les plus convoitées.

Géographiquement, ils résident dans la moyenne vallée de la Sorgues, mais à distance de la rivière. Les Saint-Caprazy vivent dans le hameau éponyme qui ne s'est jamais élevé au-dessus du statut de *capmas*, contrairement à son voisin Saint-Félix, *encastellamenté* autour du château des hospitaliers probablement à la fin du XII<sup>e</sup> siècle ou au début du suivant. Les Saint-Félix, simple branche dérivée de la famille précédente, ont-ils occupé sur le plateau l'ancienne villa proche du cimetière wisigothique ? Ce n'est pas impossible, et seuls des sondages de terrain permettraient de vérifier l'existence d'un habitat tardif médiéval sur le site. Notre hypothèse attribuerait volontiers le transfert des bâtiments du domaine, en bordure de la vallée du Vialache, au débouché sur le plateau de l'ancien chemin de Mascourbe, à l'époque où les hospitaliers ont aménagé le chemin de la vallée de Cantillergues.

Quant aux Porcel, certains sont dits "Saint-Caprazy", et doivent y résider. Par contre, l'un d'entre eux est explicitement domicilié à Versols. Ils ont donc migré de l'avant-Causse vers la vallée.

En tout cas, le hameau de Saint-Caprazy fait figure de chef-lieu politique de ce secteur du bassin de la Sorgues.

Les rapports d'allégeance de ces petits seigneurs sont organisés sur le sud, le Bas-Languedoc, l'ancienne Septimanie wisigothique. Ce qui conforterait l'hypothèse d'une inclusion du Rouergue méridional, sub-tarnais, dans la Septimanie, et expliquerait la prégnance des patronymes wisigothiques tardifs dans la région (Alric, Amalric, Ricard, Gouzes et autres).

Ces dominants de *capmas* s'agrègent parfois à l'entourage de seigneurs plus importants. On trouve un *miles castri* (chevalier de château) dans l'environnement d'un seigneur de Caylus.

Quelle était la vie menée par ces petits aristocrates ? Selon toute vraisemblance, elle ne différait guère de celle du reste de la population. La multiplicité des alleux (c'est-à-dire de biens en propriété directe par opposition aux fiefs qui étaient aliénés) qu'ils cultivaient ou faisaient cultiver montre que leurs ressources et leur mode de vie étaient étroitement dépendants de la possession de la terre.

Mais la condition noble est associée à l'état militaire. Le système du ban devait les entraîner dans des campagnes de guerres privées, et plus encore dans les opérations de la Reconquête en terre espagnole et catalane.

Ils n'ont pas attendu les croisades pour entreprendre des chevauchées militaires, à la suite des grands barons méridionaux très présents sur les frontières de l'Espagne musulmane. Mais la vaste entreprise des croisades en Terre Sainte a constitué, à la charnière des XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles, l'événement majeur dans la vie de ces nobles en disponibilité, qui préféraient l'aventure orientale à l'existence monotone et peu exaltante de leurs domaines ruraux, souvent partagés et repartagés, ne leur assurant que de médiocres ressources.

Cette situation explique pour une large part le succès des implantations monastiques, en particulier cisterciennes, comme Sylvanès ou Nonenque, qui furent sans doute une grande aventure spirituelle, mais aussi un dispositif économique efficace (le temporel de Sylvanès se constitue en moins d'un demi-siècle).

Nous en examinerons succinctement les mécanismes en présentant les principaux représentants de ces anciennes familles.

Les trois susdites familles sont très présentes dans le cartulaire de Sylvanès : elles apparaissent dans 15 % des actes (79 chartes pour un total de 524) et se distribuent ainsi : 27 mentions pour Saint-Félix, 38 pour Saint-Caprazy, 35 pour Porcel. Les personnages figurent le plus souvent à titre de témoins ; cependant quinze donations ou autres actes sont de leur fait. On les rencontre moins dans le cartulaire de Nonenque (9 citations).

Leurs donations et cessions s'étalent très régulièrement sur une trentaine d'années, de 1136 à 1168. Ils ont donc joué un rôle non négligeable dans l'implantation des cisterciens dans la vallée du Cabot, bien que leur intervention ne soit pas aussi spectaculaire que celle des seigneurs de Pont. Mais nos chevaliers de la vallée de la Sorgues et de La Loubière étaient sans doute les vassaux de ces derniers, et ont en quelque sorte accompagné l'action de ceux-ci dans la politique d'appel ou d'attraction du nouvel ordre monastique, alors très en vogue.

Leurs interventions étaient d'autant plus nécessaires qu'ils étaient largement possessionnés sur le site du futur monastère, directement ou dans un proche voisinage. La totalité de leurs donations, qu'il s'agisse de droits ou de fiefs, concerne le site d'implantation du monastère (Le Théron, ensuite Salelle) ou son périmètre : Gaillac à l'ouest de Sylvanès, Cabriaz au nord-ouest, la haute vallée du Cabot (Camplong/Combailou, Cantaloups). Sans leurs nombreuses renonciations, le monastère se serait difficilement implanté sur le territoire qu'il convoitait, et n'aurait pu constituer son temporel. Elles sont essentielles pour la première vague d'implantation, et il ne semble pas que le fait ait été relevé par les auteurs ayant écrit sur Sylvanès.

Il convient enfin de s'interroger sur les motivations de ces petits féodaux vivant chichement sur leurs domaines dans un pays pauvre.

La notion de donation doit être relativisée. Certes la portée spirituelle et intellectuelle du développement exceptionnel et rapide de l'ordre du Cîteaux ne peut être mise en doute. Mais les conséquences économiques de ce développement, qu'elles aient été recherchées ou soient le résultat d'un effet d'aubaine, sont également incontestables.

En effet, les multiples donations et cessions ont toujours, ou presque, une contrepartie monétaire.

Pour ne prendre en exemple que nos trois grandes familles locales, elles perçoivent, pour les douze principales et plus anciennes chartes, échelonnées de 1136 à 1165 (couvrant donc la période difficile

d'édification du monastère sur son site actuel), un total de 1 268 sols melgoriens, donc en moyenne 100 sols par acte de renonciation. Il s'agit là manifestement, quel que soit le nom que l'on donne à l'opération, d'une véritable vente, à la rigueur d'un échange, plus que d'une donation charitable, par définition gratuite.

Le montant de l'indemnité compensatoire à ces donations est variable selon l'importance et l'intérêt du bien ou des droits cédés. Il s'élève modestement à 10 sols pour la cession d'une *dîme du manse des Landes appelé Nougarède* faite en 1155 par Guillaume-Raymond de Saint-Caprazy à l'abbé Guiraud. Il atteint la somme de 500 sols, onze ans plus tard, en 1166, pour la donation à l'abbé Pons, par Augier de Saint-Caprazy, son épouse Sérène et son neveu Bégon, du manse de Cabriaz; il s'agit, il est vrai, de tout ce qu'ils ont... *à savoir tout le fief et le tiers d'un alleu de ce manse, avec ses entrées et sorties, terres cultes et incultes, prés, bois, pâturages, eaux etc...* La valeur du bien est d'autant plus grande que Cabriaz est un territoire stratégique pour le monastère, étant situé à l'ouest de celui-ci. L'abbé remet aussi à Augier *un cheval d'un an*. Le jeune Bégon est ainsi en mesure de s'équiper correctement, et ce ne peut guère être que pour partir en Terre Sainte.

Les cisterciens de Sylvanès ont le souci de s'assurer la pleine possession des biens qui leurs sont cédés, et sont preneurs aussi bien de la propriété "éminente", l'alleu, que du bénéfice ou du fief. Leurs acquisitions ne sont certainement pas le fruit du hasard ou de l'opportunité. Ils paraissent agir avec un plan cohérent et mûrement réfléchi, réalisé en donnant du temps au temps, sans précipitation.

On peut s'interroger sur les raisons qu'ont ces petits seigneurs de se dépouiller ainsi de leurs alleux, fiefs et dîmes. Bien sûr, ils évoquent essentiellement la rémission de leurs péchés et de ceux de leurs aïeux; mais ils abandonnent leurs moyens d'existence et participent à un considérable transfert de patrimoine.

On ne doit cependant pas perdre de vue que ce transfert s'opère au sein d'une même classe sociale. La noblesse investit les ordres religieux, en totalité pour les grands ordres militaires, en grande majorité pour les ordres contemplatifs et spirituels. Tous les moines profès procèdent de cette catégorie sociale, les individus de modeste extraction se contentant de devenir convers – et même le créateur de Sylvanès, Pons de Lérans, est un petit noble. Les biens et droits abandonnés restent donc en possession de la même catégorie sociale.

Une des motivations des cessions les plus importantes est le désir de ces nobles de s'équiper et de participer au flux de chevaliers pauvres partant vers le Moyen-Orient, où certains envisagent d'aller sans esprit de retour; ce qui explique l'aliénation de leurs biens. Cependant, dans leur esprit, cette aliénation est plutôt un gage laissé à l'abbaye. Lorsque certains reviennent, deux ou trois décennies plus tard, ils contestent l'opération et les moines se prêtent à des actes de confirmation parfois très onéreux. Ce n'est cependant pas le cas pour nos seigneurs locaux, dont les donations ne vont pas au-delà de 1168.

Le vaste mouvement de transfert de biens au profit du temporel des monastères, surtout cisterciens dont le destin est étroitement lié au phénomène social des croisades, est certainement plus complexe qu'il ne semble. À côté d'incontestables préoccupations spirituelles, les motivations économiques méritent d'être recherchées. Leur étude est évidemment peu exaltante, mais l'objectivité historique exige qu'elles soient mieux analysées et mieux comprises.

Il nous reste maintenant à débusquer, à partir de textes souvent stéréotypés et toujours peu explicites, les destinées et les personnalités des acteurs du mouvement que nous avons succinctement évoqué: les seigneurs de Saint-Caprazy et Saint-Félix.

### PROSOPOGRAPHIE DES SEIGNEURS DE SAINT-CAPRAZY - SAINT-FÉLIX AU XII<sup>e</sup> SIÈCLE

Par souci de relative clarté, nous aborderons successivement l'étude des seigneurs de la lignée des Saint-Caprazy, ensuite celle de ceux de Saint-Félix, enfin les Porcel, de moindre importance. Mais en réalité les patronymes sont trompeurs: les alliances familiales sont complexes, et les noms utilisés dans le cartulaire font aussi bien référence au patronyme qu'au lieu de résidence, seul comptant alors le nom de baptême. Autre complication: les homonymies. Le nombre de prénoms utilisés est relativement réduit, et les générations paraissent se bousculer.

Nous passerons cependant au crible la quarantaine de personnages qui apparaissent dans le cartulaire de Sylvanès et qui appartiennent aux trois familles étudiées (22 Saint-Caprazy, 5 Saint-Félix, 13 Porcel).

#### • La famille des Saint-Caprazy

Leurs noms se rencontrent dans trente-huit actes, et essentiellement dans neuf donations s'étalant de 1140 à 1168, donc sur une période relativement courte.

La première mention d'un Saint-Caprazy est celle de Deodat-Guifred (ou Geoffroy) dans une des premières donations, en 1132. Bien qu'il n'y figure que comme simple témoin, cette chartre mérite d'être soigneusement étudiée. Il s'agit d'une donation faite par Bernard-Guillaume de Verzols et Florence, sa femme. Nous sommes alors en 1132, quelques années après l'arrivée de Pons de Lérans et de ses compagnons dans le pays du Camarès, après une longue période d'errance, de pèlerinages, d'indécision et de précarité, sous le règne de Louis le Gros (1108-1137). Pons et les siens sont en effet, d'après la datation établie par Alain Douzou, déterminés à passer de l'érémisme au cénobitisme, à abandonner leurs cabanes ou maisonnettes pour se constituer un temporel autonome. Va s'engager un persévérant effort de constitution d'un domaine propre, et le morcellement des biens et des droits annonce des opérations délicates et longues.

Ce premier acte de donation concerne donc celle de Bernard-Guilhaume de Verzols et de son épouse. Ils donnent à Dieu et à l'autel de Sainte Marie mère de Dieu, que Pons de Leras et ses compagnons édifieront, tout ce qu'ils ont ou doivent avoir au Théron, à savoir la moitié d'un manse herminium (désert) et conditum (boisé?). Il est précisé que cette donation est faite sur le conseil d'Arnaud du Pont, de sa femme et ses fils. Un détail important: cet acte est le seul où soit indiquée la motivation de la démarche, *volens ire Jérusalem*, donc voulant partir pour la Terre Sainte.

La cérémonie doit revêtir une certaine solennité, puisque sont présents à titre de témoins les principaux nobles du voisinage: Bertrand-Begon de Brusque, Raymond de Murasson, Vidian de Verzols, Pierre d'Albanhac, Déodat-Guifred de Saint-Caprazy, Jourdan de Caylus et Jorius, son frère. Un parterre de notabilités régionales...

Cette chartre donne le branle à d'autres vagues de donations ultérieures dont Alain Douzou et Ginette Bourgeois ont analysé la problématique. Pons de Leras et ses compagnons, installés depuis déjà plus d'une décennie (1118-1120) sur le mode érémitique, sur les terres de la rive droite du Cabot relevant d'Arnaud du Pont ou lui appartenant, ont pu mesurer la fragilité de leur situation, surtout après avoir traversé les épreuves de la grande famine de 1124-1125. Peut-être découragés, ils sont retenus et appuyés par Arnaud du Pont, déterminé à mobiliser en leur faveur les petits nobles locaux relevant de sa mouvance. L'objectif est de faire passer les compagnons de Pons de l'érémisme au cénobitisme, et donc de leur constituer un patrimoine foncier. Après quelques tergiversations, c'est l'ordre de Cîteaux, alors en plein développement, qui est choisi. C'est dans ce contexte que vont intervenir nos seigneurs locaux, fortement implantés et possessionnés dans ce secteur.

Arnaud du Pont donne l'exemple en procédant solennellement dès 1133 (c'est-à-dire à une date légèrement postérieure à la donation de Bernard-Guilhaume de Verzols) à une importante donation considérée comme fondatrice du temporel de Sylvanès. Son épouse Bouissonne et ses enfants sont associés à la démarche, faite en présence et dans la main d'Adhémar, évêque de Rodez.

Mais revenons à nos modestes seigneurs locaux, qui joueront un rôle capital mais sous-estimé dans l'implantation de l'abbaye, alors plongée dans la réalisation de son patrimoine foncier.

Quatre années s'écoulent avant qu'apparaisse un nouveau Saint-Caprazy dans le cartulaire. Nous sommes en 1136, et il s'agit d'un Guillaume-Raymond, que nous rencontrerons fréquemment jusqu'en 1168. En 1136, l'abbaye est en pleine gestation. Pons de Leras est de retour de Mazan et a confirmé l'affiliation à l'ordre de Cîteaux. Il est urgent de se préoccuper de la constitution du temporel à partir d'un plan de réalisation déjà orienté, mais qui saura s'adapter aux opportunités. Une de ces opportunités est la croisade. Saint Bernard est alors au faite de sa puissance, et un de ses grands soucis est le sort

des principautés chrétiennes du Moyen Orient, qui ne sont alors pas au meilleur de leur forme. Bernard va se faire le propagandiste le plus passionné et le plus véhément de la Seconde Croisade. En 1136 on n'en est encore pas aux appels exaltés de Vézelay (mars 1146), mais tout le réseau bernardin est mobilisé pour susciter, parmi la noblesse occidentale, des vocations au départ en Terre Sainte. Ceux de nos petits nobles locaux désirant s'engager vont chercher à négocier leurs biens pour financer leur équipement: les moins convaincus pensent apaiser leur conscience en consentant aux promoteurs de l'opération – et l'ordre de Cîteaux en est le principal – quelques sacrifices au moyen de donations ou cessions de droits. On ne peut comprendre le grand mouvement de transfert de patrimoine du XII<sup>e</sup> siècle sans tenir compte de cette conjoncture à la fois spirituelle, économique et sociale.

C'est dans ce contexte qu'intervient en 1136 Guillaume-Raymond de Saint-Caprazy. Cette année-là, Bernard de Saint-Félix, probable cousin de Guillaume-Raymond, et sa mère Guilhemette donnent tout ce qu'ils ont sur l'appendarié [terres nouvellement défrichées] de Gaillac, à une demi-lieue au sud-ouest de Sylvanès, à l'autel de Sainte Marie qui a été fondé (*fundatum est*) sur le manse du Théron. Guillaume-Raymond est simple témoin, avec un Roland de Saint-Caprazy qui pourrait être son frère et que nous ne retrouverons plus par la suite. Cette donation donne lieu, de la part des moines, à une *charité* de 20 sols melgoriens. Gaillac est appelé à devenir une des principales granges de l'abbaye.

Guillaume-Raymond est un des seigneurs de Saint-Caprazy que l'on rencontre le plus souvent dans le cartulaire du monastère, dont il paraît être un familier. Ses interventions s'échelonnent durant plus de trente ans, de 1136 à 1168. Mais s'agit-il du même personnage? Ou du père et ensuite du fils aîné? Nous retiendrons la première hypothèse et admettrons qu'il est, à partir de 1159, l'époux d'Aïceline (ou Aiglentine) figurant à ses côtés dans certaines donations.

Vingt ans après sa citation comme témoin à la donation de Bernard de Saint-Félix, il procède de son propre chef, en 1155, à la cession (contre 10 sols melgoriens) de toute la *dîme du manse des Landes* (sur les rives du Cabot entre Sylvanès et La Baume) qui est appelé de *Nogarède*. Il s'agit d'un droit de peu d'importance, à en juger par la modicité de la *charité*. Parmi les témoins figurent, sous leurs seuls prénoms, un Déodat-Guifred, qui pourrait être celui figurant en 1132 dans la donation de Bernard-Guilhaume de Verzols; ainsi que Raymond-Guifred, son neveu.

Durant les trois ans suivants, Guillaume-Raymond multiplie les témoignages, dans des actes concernant des biens situés dans l'environnement de Sylvanès, essentiellement Cabriaz, mais aussi le manse du Théron, Salelle, l'appendarié de Gaillac.

Dans trois de ces actes, datés de 1157, il semble assurer la tutelle de sa belle-sœur (ou sœur?) Raymonde, remariée, et de ses neveux. Nous reviendrons sur cette branche de la famille.

Il intervient à nouveau en 1159 pour son propre compte. Il cède à l'abbé Guiraud *toute la dîme du manse des Landes* et abandonne toute réclamation *du dixième du manse de Nougarède*, donc le droit dont il avait fait donation en 1155, mais aussi du fief du manse de Théron, du fief du manse de Salelle et du manse de Tufel, et de Pullo et de Pinis (?). Il semble donc s'agir, quatre ans après la première donation, d'une liquidation et renonciation à des cessions antérieures qui ne doivent pas être négligeables, puisqu'il reçoit 50 sols melgoriens de *charité*. Par cette renonciation, les moines ont verrouillé leur propriété totale des emprises du monastère et de l'abbatiale, conformément à leur constante politique foncière. L'importance de cet acte s'exprime aussi par la qualité des témoins, parmi lesquels Elias de Montbrun, précepteur du Temple du Rouergue, l'ami Raymond de Verzols, des cousins ou neveux Déodat-Porcel de Versols et Bernard-Raymond de Saint-Caprazy.

Nous ignorons l'usage qu'a pu faire Guillaume-Raymond de sa *charité* de 50 sols, et nous ne pensons pas qu'il ait utilisé cette somme pour se croiser, car nous le retrouvons en 1163 comme témoin lors d'une donation, par ses neveux Raymond et Bernard, de tout ce qu'ils ont à Montenenzt (Montoneux), site très proche de Sylvanès, donnant lieu à une *charité* de 50 sols, avec en gage le manse de La Fajole, lui aussi sur le territoire de Sylvanès, donc très proche de l'abbaye.

Dernière et tardive apparition de Guillaume-Raymond en 1168 : avec son épouse Aiglentine et ses enfants, ils renoncent à *toute réclamation et plainte que nous vous faisons [faciimus] sur le manse de Godabertie*. L'intérêt de cet acte est de révéler que les relations des donateurs avec les donataires n'étaient pas aussi paisibles que l'on pourrait croire. On a vu les jeunes Raymond et Bernard recevoir 50 sols pour une donation. En 1168, quelques décennies après des donations, les moines demandent ou exigent de Guillaume-Raymond et son épouse une renonciation formelle. Il convient de noter qu'Aiglentine figure en première position dans l'ordre des intervenants, ce qui semblerait prouver qu'elle était l'héritière et propriétaire de ce manse de Godabertie que nous n'avons encore pu localiser.

Nous avons assez longuement insisté sur Guillaume-Raymond de Saint-Caprazy, non seulement en raison de la relative multiplicité de ses interventions, mais surtout parce qu'il nous apparaît comme un personnage central, un *cap d'hostal*, chef de maison, de notre microsociété noble du Saint-Caprazais. Nous ignorons ses dates de naissance et de décès, mais il semble exercer une sorte de tutelle ou, du moins, de conseil auprès d'une famille "recomposée", ce qui est fréquent à une époque où l'on meurt jeune, celle de Raymonde qui n'apparaît jamais que sous son seul prénom et pose problème quant à sa filiation.

Raymonde est au centre d'une lignée des Saint-Caprazy, celle à laquelle appartient le Guillaume-Raymond que nous venons d'évoquer. Elle n'apparaît qu'en fin de période, vers 1163. Nous connais-

sions certes en 1140 une Raymonde, fille de Bérangère ; il ne peut s'agir de la même, car notre Raymonde de 1163 est dite *fille de Pierre Assaillit*. Elle a connu deux mariages. Du premier, avec un de Saint-Caprazy dont nous ignorons le prénom, elle a eu au moins deux fils, Raymond et Bernard de Saint-Caprazy ; en 1163, ces deux garçons sont mineurs et elle intervient toujours à leur côté, assurant une sorte de tutelle avec son second époux, un certain Bernard-Roger qui a eu lui-même d'un premier lit au moins deux fils, Bernard et Guifred.

Comme toute femme de cette époque, Raymonde est toujours fort encadrée, d'une part par son beau-frère Guillaume-Raymond, d'autre part par son mari. Nous allons suivre cette famille dans la série des chartes de Sylvanès.

La première charte les concernant est de 1163, et il convient d'en transcrire le début : *L'an de l'incarnation de notre seigneur 1163 moi Raymond de Saint-Caprazy et moi Bernard, son frère, nous deux ensemble avec les conseils et l'approbation de notre mère Raymonde et de Bernard-Roger, notre père nourricier, et Bernard son fils...* La famille semble très unie, puisque Bernard-Roger et même son fils sont théoriquement étrangers à la transaction. Il est précisé *que le susdit honneur* (provient) *d'un don et approbation de Raymonde, qui fut la fille de Pierre Assaillit*, dont elle est l'héritière. Il est significatif qu'au premier rang des témoins figurent ses trois beaux-frères *Augier, Guillaume-Raymond, Guillaume-Bégon, ceux-ci de Saint-Caprazy*. L'objet de la donation, que nous avons déjà évoquée, est la totalité des biens de Montenenzt ; la *charité* est de 50 sols melgoriens.

Quatre ans plus tard, en 1167, les deux frères croient devoir confirmer des donations antérieures concernant tout ce qu'ils ont sur le territoire de Cabriaz, sur le manse de Cadenède, et autres droits. Il convient de noter que Raymond a convolé avec Ermengarde (il est donc alors majeur), et que la mère et le parâtre n'interviennent plus directement, donc que les frères sont juridiquement émancipés. La donation donne lieu à une *charité* de 40 sols melgoriens et deux *fromages*. Le groupe des témoins est une nouvelle fois assez prestigieux : au premier rang Raymond de Cornus, hospitalier (Gaubert de Saint-Caprazy est alors entré dans l'ordre), Déodat, clerc de Nant, le moine Bernard de Saint-Pons et, bien entendu, les proches parents, Guillaume-Raymond, Augier ; et le parâtre Bertrand-Roger, qui approuve l'acte.

Le second époux de Raymonde, Bernard-Roger, ainsi que son fils Bernard paraissent bien intégrés dans la famille ou la *mesnie* (maisonnée) des Saint-Caprazy. Toujours associé à son épouse et aux enfants de celle-ci, presque toujours accompagné de Guillaume-Raymond et de ses frères, il procède à la cession de biens, contre de confortables *charités*, sur des sites très proches de l'implantation du monastère ; mais aussi une vigne plus lointaine, à Verzols, précieuse pour la production de vin. Il intervient durant quinze ans, de 1152 (il est déjà l'époux de Raymonde) à 1167.

Cependant, la nébuleuse des Saint-Caprazy ne se limite pas à Guillaume-Raymond et la famille complexe de Raymonde. Une autre lignée, dont les liens avec la première sont difficiles à préciser, intervient dans la première phase de constitution du temporel de l'abbaye.

Dès 1140, alors que les travaux sur le nouveau site des bords du Cabot sont largement engagés et que la jeune abbaye reçoit sa première bulle de consécration pontificale (20 mai 1140), toute une famille des Saint-Caprazy intervient dans une donation collective. Bernard-Raymond de Saint-Caprazy, son frère Raymond de Saint-Félix, leur mère Bérengère, leurs sœurs Raymonde et Alamane, enfin leur parent Gagon de Vendeloves font donation *par alleu, par fief et par bénéfice de tout ce qu'ils ont... au manse devant Salelle... au manse du Théron... sur l'apendarie de Gaillac...* Ils reçoivent en contre-partie 70 sols melgoriens, somme importante pour l'époque. Le premier intérêt de cette charte est qu'elle concerne le cœur même de l'entreprise de Pons de Léras, c'est-à-dire les terrains sur lesquels sont édifiés le monastère et l'abbatiale, donc essentiels pour la solidité et la continuité de l'opération.

Son second intérêt est de nous donner un instantané d'une famille et d'une lignée de Saint-Caprazy. Les témoins sont nos déjà vieilles connaissances, Bernard-Bégon de Brusque, flanqué de ses frères Gaubert et Augier; ainsi que de Raymond Porcel. On reste à l'évidence entre proches parents. Bérengère est une veuve douairière, mais qui est son défunt mari? Ce pourrait être le Déodat-Guifred que nous avons rencontré en 1130. Ce peut être aussi un Bernard-Raymond, puisque le chef de famille de cette lignée est apparemment un homonyme qui pourrait être son fils et qui restera présent dans le cartulaire jusqu'en 1165.

Enfin, on doit retenir de cette charte le fait que Bernard-Raymond de Saint-Caprazy et Raymond de Saint-Félix sont frères, preuve de l'étroite parenté des deux familles qui ont peut-être divergé à l'époque du document. Curieusement les citations de Raymond de Saint-Félix s'évalent, comme celles de son frère, de 1140 à 1167. L'un comme l'autre ont parallèlement résidé dans le secteur, à titre de chefs de familles. Nous retrouverons plus loin Raymond de Saint-Félix, et revenons à Bernard-Raymond.

Celui-ci n'apparaît pas moins de sept fois entre 1140 et 1165, donc durant un quart de siècle, la durée d'une génération; il est vrai à titre de simple témoin. Mais il s'agit toujours de biens ou de droits afférents au site d'implantation du monastère: les manses de Salelle, du Théron, de Gaillac, des Landes, de Cantaloup, de Godibertie. Cette branche des Saint-Caprazy est ou a été manifestement largement possessionnée dans le secteur.

Pour en terminer avec les Saint-Caprazy, nous nous efforcerons de suivre la destinée d'une fratrie, composée essentiellement de trois frères: Bernard-Bégon, Augier et Gaubert de Saint-Caprazy.

Une certitude: Bernard-Bégon, Augier et Gaubert sont trois frères étroitement liés. Une interrogation: leur patronyme varie. Ils sont appelés dans un premier temps *de Brusque*, et deviennent ensuite *de Saint-Caprazy*. Il existe indiscutablement une forte relation entre les familles des deux sites, mais dans quel sens? Une branche de la famille de Brusque peut avoir émigré à Saint-Caprazy, ou le contraire. L'examen des différentes chartes ne permet pas d'élucider le problème. Bernard-Bégon, qui est alors *de Brusque*, figure comme simple témoin dans la charte de donation de Bernard-Guillaume de Verzols et sa femme Florence en 1132.

L'année suivante, en 1133, les trois frères, toujours sous le même patronyme, procèdent à une donation concernant, comme la précédente, le manse du Théron (on est probablement en plein projet ou chantier de l'abbaye). Mais Bernard-Bégon est accompagné de son épouse Maralde. Les deux chartes que nous venons d'évoquer ne donnent encore pas lieu à compensation financière. Nouvelle apparition du trio, à titre de témoins, dans une charte de donation par Bérengère et ses enfants. Cependant, les temps ont changé et la cession donne lieu à une *charité* de 70 sols melgoriens. En 1142, Bernard-Bégon est toujours *de Brusque*. Quatre ans plus tard, en 1144, dans un acte de cession de Bernard de Saint-Félix, parmi les témoins figure toujours le trio, mais Bernard-Bégon est devenu *de Saint-Caprazy*, et nous apprenons qu'il a un fils, Bégon, que nous retrouverons plus tard.

L'ultime mention de Bernard-Bégon (sans patronyme) est d'environ 1167, et le texte du document ne permet pas d'affirmer qu'il est encore en vie, puisqu'il s'agit de la simple évocation d'une donation dont il aurait bénéficié de la part de son cousin Bernard de Saint-Félix.

En définitive, Bernard-Bégon nous paraît bien être *de Brusque*, et nous retiendrons volontiers l'hypothèse du transfert de ses deux frères à Saint-Caprazy, où ils restent incontestablement présents au moins jusqu'en 1167.

Augier et Gaubert apparaissent soit isolés, soit fréquemment associés dans le cartulaire. Ils semblent donc résider à Saint-Caprazy, dont ils prennent le nom.

Gaubert participe seul, en 1151, à une importante vente (350 sols de *charité*) effectuée par Adelaïde de Latour et sa famille. De même, il est seul pour donner son appui (*firmitiam*) à la famille Nomencl lors de la donation, en 1152, d'un sirventage au capmanse de Combalou et d'un manse de Cabriaz; sans doute est-il apparenté aux donateurs. Augier, de son côté, est dans une situation similaire en 1157, lors d'une donation de Gaufré de Tournemire et son neveu Ugo, concernant Cabriaz.

En 1166, Augier, accompagné de son épouse Sérena et de son neveu Bégon, procède à une importante donation qui semble bien être une véritable liquidation, de *tout ce qu'ils ont... sur l'entier territoire de Cabriaz, à savoir tout le fief et la troisième partie de ce*

*manse... que tient Durand de Cabriaz et Augier, son frère, et ce qui est sur ce manse ou en dépend avec ses entrées et issues, terres incultes, près, bois, pâturages, eaux affluentes et effluentes. Il s'agit bien d'une totale dépossession d'un territoire d'importance capitale pour les moines, qui consentent une charité de 500 sols melgoriens et d'un cheval d'un an. Cet acte est suivi par ce qui nous paraît être une annexe, non datée, indiquant que Bernard de Saint-Félix donna et délivra par son testament à Bernard-Bégon et ses frères le manse de Cabriaz et ce qu'il avait, sorte de confirmation des droits de propriété des trois frères dont deux, Augier et Gaubert, sont présents lors de la passation de l'acte.*

Ainsi, dans les années 1166-1167, les trois frères ont définitivement abandonné leurs biens et droits sur les terrains occupés par les bâtiments du monastère et les manses voisins : Cabriaz surtout, mais aussi Combalou, Les Landes, Nogarède. Leur dépossession, au moins sur ce secteur, est complète et ils disparaissent du cartulaire.

Il est vrai que l'attraction pour les cisterciens est alors retombée. Nos petits nobles vont plutôt se tourner vers une nouvelle classe d'institutions religieuses, les ordres militaires, en particulier celui des chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, autrement dit les hospitaliers : Gaubert de Saint-Caprazy avait franchi le pas dès les années cinquante puisqu'en 1159, il est maître de la maison de l'hôpital de Saint-Félix où, semble-t-il, il rejoignait son parent Raymond Porcel qui avait rallié l'ordre dix ans auparavant.

Cependant, les Saint-Caprazy, s'ils paraissent les plus nombreux et les plus actifs, ne constituent pas le seul groupe familial local intervenant à Sylvanès. À côté d'eux se rencontrent les Saint-Félix et les Porcel. Mais est-il légitime de les diversifier, au moins pour les Saint-Félix ? Pour vingt-trois Saint-Caprazy, on ne recense que cinq Saint-Félix, et l'on ne parvient guère à établir leur filiation et leur parenté. Nous retiendrons trois personnages qui se rencontrent fréquemment dans le cartulaire, mais seulement quatre fois à titre de donateurs, toujours pour des droits ou bien concernant le terrain d'implantation du monastère.

#### • La famille des Saint-Félix

Bien qu'il ne soit pas le plus anciennement cité, nous retiendrons en premier lieu Raymond de Saint-Félix, celui qui, en 1140, participe à la donation collective des enfants de Bérandère. Il apparaît en second rang, après Bernard-Raymond de Saint-Caprazy dont il serait le frère. Mais il est seul donateur en 1157. Il s'agit plutôt d'une renonciation à divers dons concernant Salelle, Le Théron, l'apendarié de Gaillac, et d'autres cédés par sa mère Bérandère et son frère Bernard-Raymond (de Saint-Caprazy). Il confirme essentiellement sa participation à la cession de 1140.

Mais il apparaît de nombreuses fois à titre de témoin, à neuf reprises, dans des actes s'étalant de 1140 à 1167. Il est donc familier de l'abbaye, et il est certain qu'il n'est pas allé se perdre en Palestine.

Ses témoignages concernent des donations très diverses, qui ne sont pas faites par des membres de la famille ou des proches. En 1151, il s'agit d'un abandon de droits sur un agneau sur le manse de Cabriaz, compensé par le don d'un roussin.

En 1155, nouveau témoignage pour des manses de Pardinegas (Cénomes) : en 1157, à trois reprises ; en 1166 et en 1167.

Durant la même période, on rencontre une autre membre de la famille, Bernard de Saint-Félix, dont nous ignorons le lien de parenté avec Raymond. Mais celui-là, qui est fils de Guilhemette, n'apparaît qu'une fois à titre de témoin, en 1167, lors d'une donation, par Guillaume d'Avène et son épouse Ermengarde, de dime sur la paroisse de Cénomes. L'intérêt du document est de nous apprendre que Bernard de Saint-Félix est curé (*capellanus*) ; on ne précise pas d'où. Il peut, au demeurant, s'agir d'un autre Bernard que celui intervenant longtemps auparavant, en 1136 et 1144. Ce premier, en effet, procède à deux donations à ces dates, et à une troisième en 1167.

Le généreux Bernard et sa mère Guilhemette donnent à l'abbaye, alors en construction, tout ce qu'ils ont sur l'apendarié de Gaillac, contre 20 sous melgoriens. Même opération en 1144 par le seul Bernard, de ce qu'il a sur le manse d'Embaz, contre une charité de 30 sols. Dernière donation, bien plus tardive, mais paraissant impliquer le même Bernard, vers 1167 : il s'agit de biens sur Cabriaz, passés par les mains de Bernard-Bégon de Saint-Caprazy et de ses frères.

Le dernier Saint-Félix qu'il convient d'évoquer, et qui n'est pas le moins intéressant, est Guillaume. Est-il frère de Bernard et d'un Arnaud, rencontré en 1169 ? Et s'agit-il de trois frères, fils de Raymond de Saint-Félix, frère de Bernard-Raymond de Saint-Caprazy, et mari de Guilhemette ? Simples hypothèses qu'il conviendrait de vérifier.

Entre 1148 et 1183, soit en trente-cinq ans, Guillaume de Saint-Félix (ou plus précisément un Guillaume de Saint-Félix) apparaît treize fois dans le cartulaire. Cela n'a rien de surprenant, puisqu'il est moine du monastère. Simple témoin dans une donation d'alleu à Lassouts en 1148, Guillaume réapparaît en 1153 dans un acte important pour le monastère : la confirmation par Bernard du Pont et ses quatre fils de donations antérieures. Il s'agit surtout du manse de Salelle, de celui du Théron, du bois et du manse des Landes, et d'un certain nombre d'autres sur lesquels a été construit le monastère ou proches de lui. C'est une des plus longues chartes du cartulaire, car tous les biens et droits sont méticuleusement énumérés. Les donateurs perçoivent une charité de 300 sols melgoriens. La cérémonie revêt une incontestable solennité, puisque se déroulant devant trente-six témoins : une brochette de nobles de la région et le nouveau prieur Pons entouré de ses moines, dont Guillaume de Saint-Félix.

L'année suivante 1154, Guillaume est auprès de l'abbé Pons lorsqu'est passé, devant un parterre prestigieux de témoins, un accord entre les religieux de Sylvanès et les hospitaliers de Prugnes – un nouvel accord identique est conclu la même année, en termes

presque identiques. Notons que Guillaume, dans ces deux actes, n'est pas qualifié de moine, bien qu'il le soit déjà probablement.

Une charte plus tardive, de 1156, suscite une interrogation. Il s'agit alors d'une exemption du droit de leude consenti sur Béziers par le vicomte Raymond Trencavel, et dans sa suite et témoins figure un *Guillaume de Saint-Félix de Carcassonne*, à côté de Bernard d'Anduze et de son fils et de Pierre de Rovoire, maître des chevaliers du Temple. Mais s'agit-il de notre Guillaume ?

Aucune équivoque par la suite, à partir de 1158. Cette année-là, afin de régler un litige entre Géraud, abbé de Sylvanès, et Guido-Raymond, au sujet du territoire de Margnès (dans le Tarn), les deux parties font procéder à un bornage. L'abbé Géraud est accompagné de deux moines, dont Guillaume de Saint-Félix, et du convers André.

En 1161, lors de la donation aux cisterciens, par le riche Atbrand et son épouse Guilhaumette, d'une maison à Montpellier, Pons, abbé de Sylvanès, partie prenante à l'opération, a pour premier assistant Guillaume de Saint-Félix, avec Guillaume Atbrand, tous deux moines, le second probable parent du donateur. La donation est faite en présence de Guillaume, seigneur de Montpellier.

Au cours de la décennie suivante, de 1161 à 1169, la fréquence des interventions de Guillaume ne se dément pas, et le plus souvent à l'occasion d'actes d'une grande importance pour l'abbaye. Faut-il retenir l'acte de 1164 par lequel, en présence de Trencavel, vicomte de Béziers, les seigneurs du Pont renouvellent la confirmation de nombreuses donations antérieures ? Le document témoigne des contestations survenues quelques décennies après certaines donations – les moines consentent une *charité* de mille sols melgoriens – mais il fait apparaître une nouvelle fois dans l'entourage du Trencavel un Guillaume de Saint-Félix, vicaire de Carcassonne. Nous ne saurions affirmer qu'il s'agit du nôtre. Plus modeste est en 1165 la renonciation par Pierre Esquirol à ses prétentions sur une dîme antérieurement cédée par Guillaume Frotier – qui, malgré tout, donne lieu au versement de 38 sous melgoriens. Son intérêt pour nous est la présence, dans le groupe des témoins, de notre Guillaume de Saint-Félix.

En 1168, lors d'une nouvelle confirmation de donations par les enfants de Bernard du Pont – qui doit mettre un point final à des contestations –, Guillaume non seulement figure parmi les nombreux témoins, mais semble représenter son abbé : c'est dans ses mains, *in cujus manu factum est*, que sont reçus les témoignages concernant la donation de Blanche, et même de certains intervenants.

Cette charte est une des plus complexes du cartulaire. Un quart de siècle après les premières donations, toute la parentèle des seigneurs du Pont défile, en présence de Ugo, évêque de Rodez, et de la fine fleur de la noblesse locale, pour confirmer en les énumérant toutes les donations antérieures, précisant même le montant des *charités*. La présence et le rôle de Guillaume de Saint-Félix témoignent de l'importance de ses fonctions au sein de l'abbaye.

Nous le retrouvons l'année suivante, en 1169, dans une donation relativement tardive d'un alleu, fief et pacages par Pierre-Bégon de Murasson.

Son ultime intervention concerne, en 1183, une renonciation de Raymond Guibert et ses enfants sur des droits à Promillac.

En définitive, Guillaume de Saint-Félix nous paraît avoir longtemps rempli d'éminentes fonctions à l'abbaye, de 1148 à 1188. On constatera son profil très différent de ceux de ses frères et de ses nombreux cousins. Il ne procède personnellement à aucune donation, mais il est présent lorsque sont passés des actes d'importance capitale pour le monastère. Sa qualification n'est certes jamais mentionnée, mais nous pencherions pour un rôle officieux mais très important auprès des nombreux abbés qui se succèdent de 1148 à 1183 et sont au nombre d'une dizaine.

#### • La famille des Porcel

À côté des deux familles de Saint-Caprazy et Saint-Félix, qui n'en font peut-être qu'une, nous terminerons par l'évocation d'une troisième lignée, de moindre importance, celle des Porcel.

Les Porcel tirent leur nom (s'ils ne lui ont donné le leur...) d'un lieu-dit, probable ancien manse, de l'avant-causse, près du hameau actuel d'Hermélix. Une dizaine de membres de la lignée apparaît dans le cartulaire entre 1133 et 1183. Encore ne prenons-nous pas en compte des Porcel de Verzols, car en abandonnant le plateau, il semble qu'une branche soit allée résider à Verzols, l'autre à Saint-Caprazy. Mais Verzols peut n'avoir été qu'un relais. La fréquence de leurs citations dans le cartulaire, et surtout sa durée, montrent qu'ils sont restés dans le pays durant toute la période étudiée.

Sont-ils apparentés aux Saint-Caprazy - Saint-Félix ? C'est très probable, puisqu'ils sont possessionnés sur le même secteur. Leur résidence à Saint-Caprazy est certaine, leur appartenance à la *mesnie* des sires du lieu l'est moins. La relation entre les deux lignées pourrait être Aiceline, épouse d'un Déodat Porcel auquel elle a donné au moins cinq enfants, trois garçons et deux filles. Elle est fille d'une Rixende, que nous ne retrouvons malheureusement pas dans la famille de Saint-Caprazy.

Trois noms dominant dans la nomenclature des Porcel : Bertrand, Déodat et Raymond. Bien qu'apparus dès 1133, les Porcel n'interviennent directement dans les donations, en trois circonstances, qu'à partir de 1150.

Le premier rencontré est Déodat. Avec sa femme Aiceline (dont nous apprendrons trois ans plus tard qu'elle est fille de Rixende) et leurs cinq enfants Guillaume, Raymond, Géraud, Sibille et Guilhemette, il fait une importante donation à l'abbaye : *quatre manses à Cantaloup, un en alleu et en fief et en bénéfice, trois en fief et en bénéfice, à savoir terres cultes et incultes et prés et pâturages et bois et eaux en cours et decours, et tout ce qu'ils ont là...* Il s'agit

donc d'une dépossession complète d'un bien non négligeable puisque donnant lieu à une charité de 300 sous melgoriens. Cette donation est assortie d'une clause particulière, peu fréquente mais non exceptionnelle: l'abbaye devra recevoir un de leurs trois fils lorsqu'il aura seize ans, s'il le veut (*si ipse ad vos venire voluerit*), fils qu'ils doivent nourrir et faire instruire. Si aucun fils ne voulait entrer au monastère, celui-ci conserverait la donation. Il semble cependant que l'un des fils, Guillaume, sans doute l'aîné de la fratrie, ait fait jouer cette clause, puisqu'on le retrouve moine en 1153. C'est précisément à cette date que la belle-mère de Déodat, Rixende procède à la donation du manse de Cadenède, et elle aussi en totale propriété. Pour faire bonne mesure, elle ajoute, au bénéfice des moines, un droit de pacage sur son honneur de la Loubière, avec nouveau versement d'une charité de 120 sous melgoriens. Déodat est partie-prenante à la donation.

L'importance de la donation de 1150 est illustrée par la qualité des témoins: Arnaud du Pont en personne, avec deux de ses fils, Raymond de Verzols, Arnaud de Monpaon et cinq autres nobles de la région.

Ces donations de Cantaloup et Cadenède ne sont certainement pas sans poser de problèmes, peut-être au retour d'un cadet de Terre Sainte, puisque dix-sept ans plus tard, en 1167, les moines se les font confirmer par le couple Porcel et leurs deux fils Raymond et Guiraud, avec serment sur les Saints Evangiles, mais sans compensation financière...

Déodat Porcel est celui des membres des trois familles étudiées qui apparaît le plus souvent dans le cartulaire, dix-neuf fois, le plus souvent à titre de témoin. Nous pensons que c'est le même personnage qui figure sous le même patronyme de 1135 à 1167, pendant trente-deux ans. Nous le voyons en quelque sorte vieillir au fil des actes, et nous le croyons très proche du monastère. Outre ses deux donations de 1150 et 1153, qui lui ont valu des charités d'un montant total de 420 sols melgoriens, il est présent lors de donations concernant particulièrement Cantaloup, accessoirement des biens proches de l'abbaye. Cette multitude d'interventions lui confère un profil de chef de maison, de *cap d'ostal*. N'oublions pas non plus que son fils Guillaume est devenu moine à Sylvanès, ce qui confirme l'appartenance de la famille Porcel à la noblesse.

Déodat Porcel est témoin pour des actes importants, par exemple dès 1151 un échange entre Arnaud du Pont et ses fils et l'abbaye, ou des donations de Pons du Caylus, Gaufré de Tournemire; ou pour des opérations plus délicates, telles la sentence déboutant Florence de ses prétentions sur une donation de Vivian de Verzols ou, plus encore, dans la même famille, la confirmation en 1159 d'une donation de Bernard de Verzols (qui, moine à Saint-Pons, veut intégrer l'abbaye de Sylvanès). Ces rapports avec la maison de Verzols ne nous surprennent pas, car des Porcel (et peut-être Déodat lui-même) y sont localisés. A la même époque que Déodat, dès 1133, apparaissent dans

le cartulaire deux autres Porcel, Raymond et Bernard; ces deux derniers sont frères, et nous penserions volontiers que Déodat est leur aîné. Bernard et Raymond sont souvent associés.

Malgré leur forte présence dans le cartulaire (onze citations pour Raymond, huit pour Bernard), ils présentent pour nous moins d'intérêt parce qu'ils n'y figurent qu'à titre de témoins, et non de donateurs. Déodat aurait-il été seul bénéficiaire d'une succession commune? Eux aussi figurent dans des actes d'une certaine importance. Nous retiendrons une vente faite, par toute la famille de Verzols, du manse de Salelle dans le Camarès, à savoir l'alleu et ce qu'ils y ont... *pour faire ici l'église ou ce qu'ici vous voudrez faire...* Cette vente est d'une extrême importance (elle donne lieu à une charité de 340 sols) et surtout particulièrement délicate, car certains des donateurs sont mineurs et sous tutelle. De nombreux parents ou amis sont appelés à se porter caution (*fidéijussores*) de la vente, au nombre desquels Bernard Porcel de Saint-Caprazy. La cérémonie est présidée par l'évêque de Rodez, Pierre, assisté de son archidiacre Arnaud de Cadarz, en présence d'Hélias de Montbrun, chevalier du Temple, et de tout ce qui compte dans la noblesse locale et régionale (Gilbert de Nîmes). Sans être un acte fondateur du monastère, il est capital, puisque concernant le terrain où sera édifiée l'abbatiale.

## CONCLUSIONS

Avec la famille Porcel, nous pensons avoir terminé l'évocation des principales figures des seigneurs dominant Saint-Félix et Saint-Caprazy au milieu du XII<sup>e</sup> siècle.

Notre source d'information a été l'irremplaçable cartulaire de Sylvanès, plus marginalement celui de Nonenque. Le premier est d'une incontestable richesse documentaire, mais il convient de connaître ses limites. Ce ne sont que des textes répétitifs, stéréotypés qui nous renseignent sur les patrimoines et les filiations des personnages que nous nous sommes proposé d'étudier; ils ne nous disent rien sur leurs conditions d'existence, leurs modes de vie, leurs projets ou leurs aventures. D'autre part, ils concernent une période relativement courte du XII<sup>e</sup> siècle, environ un demi-siècle, de 1132 à 1180, lorsque se constitue avec une rapidité surprenante le temporel de l'abbaye. Nous disposons néanmoins d'un véritable instantané de la situation à une période donnée, susceptible d'alimenter une recherche et une réflexion sur l'aristocratie de notre Rouergue méridional.

Nous nous sommes déjà interrogé sur leur origine et n'y reviendrons pas, si ce n'est pour observer que les trois familles Saint-Caprazy, Saint-Félix et Porcel interviennent dans les limites de la mystérieuse viguerie carolingienne de Firmiac, confronte de celles de Saint-Affrique et de Taulan, étudiées par André Soutou. Nous n'excluons pas une éventuelle continuité avec les anciens fonctionnaires carolingiens, au moins pour la grande famille des Saint-Caprazy. Le chef-lieu de l'ancienne viguerie pourrait être le grand domaine ayant

existé sur l'avant-causse de Mascourbe, à proximité du cimetière wisigothique.

Une première observation que suscite l'étude du cartulaire de Sylvanès est le foisonnement de moyens et petits seigneurs de la région. Il semble que chaque *capmanse* génère son lignage nobiliaire. Et les liens féodaux n'apparaissent guère : cette population ne semble pas encore rigoureusement hiérarchisée. Seuls les Caylus paraissent prédominer et avoir autour d'eux une *mesnie* de *chevaliers de château*, inévitablement recrutée dans la population nombreuse des petits hobereaux.

Seconde observation : l'ancienneté probable de l'émergence de ces petits seigneurs dominants. Le partage égalitaire des successions, coutumier dans les pays de Languedoc, a émietté les biens et les droits en une multitude d'héritiers, ce qui ne facilite pas les regroupements qu'entreprennent les grands ordres religieux, en particulier les hospitaliers et les templiers. Et les femmes ne sont nullement absentes de ces dévolutions. Elles disposent de leur dot, et elles figurent en tête de la liste des donateurs lorsqu'il s'agit d'une donation concernant leurs biens ou droits patrimoniaux personnels.

Notre société de seigneurs locaux s'est donc inévitablement constituée à haute époque, probablement sous les derniers carolingiens.

Une troisième observation concerne sinon les allégeances, du moins les relations avec les structures politiques environnantes. La noblesse de notre secteur des bassins de la Sorgues et du Dourdou devrait logiquement relever de la vicomté (ou comté ?) de Millau. Or, on ne voit guère apparaître d'intervention des seigneurs de Millau, qui sont pourtant à l'époque à l'apogée de leur puissance. Par contre, figurent parmi les acteurs de la constitution du temporel de Sylvanès les turbulents vicomtes de Béziers, les Trencavel, qui traînent même dans leur suite un certain *Guillaume de Saint-Félix, vicaire de Carcassonne* (charte n° 145-1164). La noblesse de la pointe méridionale du Rouergue est manifestement davantage tournée vers le Languedoc que vers le Millavois ou le nord de la province.

Une quatrième et essentielle observation est le rôle primordial joué par les seigneurs des trois lignages de Saint-Caprazy, Saint-Félix et Porcel dans l'implantation de l'abbaye dans la vallée du Cabot. Leurs donations de biens et de droits concernent l'espace central sur lequel s'implanteront l'abbatiale et les bâtiments du monastère : Le Théron, Salelle, Les Landes, et surtout le territoire de Cabriaz, plus important par sa situation que par sa dimension. Les alleux sont nombreux, et bien que droits, bénéfices, fiefs soient manifestement éclatés, on devine que nos trois familles ont profondément dominé le secteur oriental de La Loubière et les terres voisines. Au moment où nous les saisissons, au milieu du XII<sup>e</sup> siècle, ils semblent constituer des *maisons* déjà séparées (la notion de famille nucléaire n'existe pas à l'époque), surtout au *capmanse* de Saint-Caprazy, modeste capitale de cette minirégion de la moyenne vallée de la Sorgues.

Les motivations de leurs multiples donations ne sont peut-être pas celles que l'on croit. Le salut de leur âme et de celles de leurs aïeux entrent certainement en compte. D'autres, plus prosaïques, ne sont pas étrangères à leurs décisions. Un premier motif est de répondre aux vœux et aux pressions des puissants seigneurs du Pont, qui souhaitent implanter les dynamiques cisterciens à proximité de leur territoire et dans leur juridiction ; peut-être aussi de l'évêché qui s'efforce de planifier rationnellement les implantations monastiques – les évêques n'hésitent pas à faire un certain nombre de déplacements difficiles dans ce coin perdu de leur diocèse. Mais s'ils consentent à aliéner ainsi l'essentiel de leurs biens et de leurs ressources, c'est aussi pour des raisons financières. On constate que, dans chacun des trois lignages étudiés, un personnage apparaît très régulièrement sur la période, alors que d'autres noms ne font qu'une unique ou de plus rares apparitions. On peut en conjecturer que les familles ont besoin de disposer de numéraire pour assurer l'équipement de ceux de leurs enfants qui veulent quitter le pays, soit pour s'agrèger à l'entourage de seigneurs plus puissants à titre de *chevaliers de château*, soit pour partir en Terre Sainte, comme le dit explicitement Bernard-Guilhaume de Verzols en 1132. La période se situe autour de la seconde croisade (1147), dont saint Bernard fut le plus ardent propagandiste. Nos seigneurs méridionaux sont faciles à convaincre. La notion de croisade n'est pas pour eux une nouveauté. Depuis des siècles, ils sont allés guerroyer sur les marches catalanes pour la "reconquête" de l'Espagne. Le phénomène des croisades et de l'intervention des chrétiens au Moyen-Orient ne se résume pas à de grandes expéditions ponctuelles ; il s'agit d'un flux constant de cadets de la petite noblesse, entassés dans des *mesnies* encombrées et conscients de la médiocrité de leur avenir, qui, n'ayant pu faire genre dans le pays choisissent l'aventure, et l'aventure, c'est alors le passage dans ce fabuleux Orient qui les fascine. Et cela nous conduit à une ultime réflexion, concernant la destinée des personnages que nous avons vu défiler et de leurs lignages.

Vers 1160, les donations à Sylvanès – et l'investissement du monastère par l'aristocratie locale, qui n'est pas négligeable – se ralentissent et cessent. Les nobles locaux se tournent alors vers les ordres militaires qui répondent mieux à leur tempérament et à leur vocation. Les engagements s'accompagnent de dotations qui finissent par anéantir la puissance foncière des familles. Nos trois lignages semblent disparaître vers la fin du XII<sup>e</sup> siècle ou le début du suivant. Le château de Saint-Caprazy relèverait alors, d'après l'étude d'Henry Dupont sur les seigneurs de Montpaon (*Revue du Rouergue*, n° 24, 1962), de cette *baronnie*. La lignée des Monpaon vient alors d'être remplacée par celle des Saint-Maurice. Ceux-ci sont alors, au moins pour partie, en possession du château de Saint-Caprazy. Or, Raymond II de Saint-Maurice aurait épousé vers 1170 une certaine Alamande. Ne s'agirait-il pas de l'Alamande que nous avons rencontrée à Saint-Caprazy vers 1140, fille de Bérandère et sœur de Bernard-

Raymond de Saint-Caprazy et Raymond de Saint-Félix ? Ce n'est certes qu'une piste, mais qui expliquerait la présence des Saint-Maurice à Saint-Caprazy. Ils n'ont cessé de lutter contre des difficultés financières, et peuvent avoir rétrocédé leurs droits sur Saint-Caprazy aux hospitaliers, qui semblent seuls suzerains à partir du XIV<sup>e</sup> siècle.

Une dernière et émouvante observation clôturera cette étude. A la veille de la Révolution, le 30 janvier 1789, lorsque décède le vieux bailli Gaspard François de la Croix de Chevières de Sayve, son éphémère successeur, un neveu du Grand Maître de Saint-Gilles, se nomme Jean-François de Saint-Félix. S'agit-il d'un lointain descendant de nos seigneurs de la vallée de la Sorgues ? Il réside à Toulouse, et l'hypothèse n'est pas invraisemblable.

Ainsi la saga de la commanderie de Saint-Félix-de-Sorgues, ouverte avec un Saint-Caprazy, se terminerait par un Saint-Félix. Mais nous entrons certainement dans le domaine de l'imaginaire.

Jean Laroze

## Annexe

### LA CONSTITUTION D'UNE GRANGE MONASTIQUE

Bien que le territoire de Cabriaz, contigu aux emprises mêmes du monastère, et de ce fait exploité par la maison mère, ne constitue pas à proprement parler une grange, son processus d'appropriation est exemplaire du comportement des cisterciens. Par ailleurs, il nous intéresse d'autant plus qu'il a relevé, peut-être en sa totalité, des trois familles objets de cette étude.

Les pages qui précèdent nous ont permis d'apporter un éclairage, certes insuffisant, sur les comportements de la noblesse de la vallée de la Sorgues au milieu du XII<sup>e</sup> siècle. On est, par contre, mal renseigné sur le sort des non-nobles, des paysans, des manants qui forment pourtant la masse de la population.

Une analyse plus serrée des actes du cartulaire permet pourtant de saisir la destinée de ces petites gens, occupant et exploitant des tenures dispersées dans la campagne – les villages ne sont encore guère constitués – en fonction essentiellement des points d'eau ou d'un défrichement. L'implantation d'un monastère et la constitution d'un temporel confrontent les moines à cette population, et le territoire de Cabriaz est assez exemplaire de leur comportement. Nous allons suivre leurs procédés pour évincer les possesseurs et occupants des terres destinées à être regroupées en granges, unités d'exploitation de leur patrimoine.

Le ruisseau de Cabriaz, constitué par la confluence des deux ruisseaux de la Bataille et du Masnau, vient se jeter dans le Cabot au niveau et en aval du monastère. Nous ignorons quels étaient le site du manse de Cabriaz et sa superficie, probablement assez réduite. L'intérêt pour le monastère tenait à sa situation géographique. Très proche de l'abbaye, dont il bordait les emprises à l'ouest, il pouvait être exploité directement à partir du monastère et dégageait le passage vers le couchant, vers le bassin du Grauzou.

Les moines tardent un peu à se préoccuper de ce territoire à la fois de proximité et stratégique. Ils y avaient cependant mis un pied dès 1138, sous l'abbat de Désidérius (1137-1144), grâce à une donation de Frotard d'Elzière et de son épouse Rixende. Le bien cédé ne devait pas être de bien grande

valeur ; un manse appelé Erémus (le désert) ne donnant lieu à aucune *charité* compensatoire (tout au moins consignée dans l'acte...) ; il semble s'agir d'une authentique donation.

Il faut attendre dix-huit ans pour que les religieux, dirigés alors par le dynamique Guiraud (1144-1161), engagent une vigoureuse politique d'acquisition des biens et droits de Cabriaz.

Ils débutent modestement en 1156, alors que l'abbatiale est probablement en construction, en se faisant céder par Durand de Cabriaz, son épouse Richilde, ses enfants Jeanne, Pierre, Bernard et Richarde, *tout ce qu'ils ont à Cabriaz, à savoir la quatrième partie du bénéfice d'un manse* ; il n'est pas mentionné de versement de *charité*. Mais ils frappent fort l'année suivante, en 1157. Notre ancienne connaissance Raymonde, veuve d'un probable Raymond de Saint-Caprazy, assistée de son second époux Bernard-Roger, de ses fils, sa fille, son gendre et même son petit-fils, donc toute la maisonnée, procède en famille à une donation capitale, très loin d'être gratuite : ils recevront 550 sols melgoriens pour cette cession, un des plus forts montants des habituelles *charités*. Toute la *mesnie* a conscience de l'importance de l'opération et chaque branche est représentée dans le groupe des neuf témoins : Guillaume-Raymond de Saint-Caprazy, l'omniprésent *cap d'hospital*, Guillaume del Morer, Romain de Saint-Caprazy, Raymond de Saint-Félix, Déodat Porcel – ces deux derniers paraissant chefs de famille de leurs lignages –, mais aussi Pierre de Roquefort et Raymond de Verzols. Il est vrai que cette donation est fondamentale pour la maîtrise du secteur de Cabriaz. Elle comprend tout ce que les donateurs ont sur le territoire de Cabriaz... ; *le manse que tenaient Do et son frère Raymond, et deux parts du manse que tenaient Déodat-Olivier et Durand et Augier, à savoir alleu, bénéfice, terres cultes et incultes, bois, prés, pacages, cours et décours des eaux...* Il s'agit donc d'une dépossession complète de la part des donateurs et, pour conforter la cession, ils prêtent tous serment sur les Saints Evangiles.

Par cette acquisition, les moines deviennent dominants sur le secteur ; ils n'en maîtrisent cependant pas la totalité et vont se livrer à un travail de fourmis pour se l'assurer, ce qui leur demandera une dizaine d'années (1157-1167).

Cet acte essentiel est complété par quelques opérations complémentaires au cours de la même année 1157. Ainsi Gaufré de Tournemire, son neveu et sa sœur procèdent à une donation confirmant les dispositions de la précédente concernant l'alleu et le bénéfice dont jouissaient Déodat-Olivier et ses frères, lesquels confirment pareillement la cession. Les indemnités semblent proportionnées aux sacrifices consentis : Gaufré de Tournemire (probablement apparenté aux Saint-Caprazy), qui disposait d'un tiers d'alleu, percevait 110 sols ; Do et Déodat-Olivier et leurs enfants, titulaires l'un et l'autre d'un demi-bénéfice, reçoivent chacun 50 sols, et en toute logique Augier de Cabriaz, qui ne dispose que d'un quart de bénéfice, est gratifié de 25 sols.

Dans cette première phase qui leur donne une bonne assise sur le secteur stratégique de Cabriaz, les cisterciens ont payé 785 sols. Au prix social du déguerpissement de trois familles de chacune quatre enfants : Durand de Cabriaz, Do, et Déodat-Olivier ; et aussi Augier de Cabriaz qui, lui, a une épouse et deux filles.

Il convient alors d'arrondir, regrouper et consolider le domaine acquis. Celui-ci s'enrichit en 1158-1159, du manse voisin de La Cadenède. Les quatre fils d'Arnaud du Pont renoncent, apparemment gratuitement, aux droits qu'ils avaient un moment invoqués sur ce modeste manse. Bernard-Bégon de

Prohencoux, titulaire d'un demi-fief, abandonne généreusement ses droits. D'autres sont plus exigeants. Le ménage Bernard-Roger et Raymonde, estimant peut-être avoir assez donné, vend carrément ses droits sur La Cadenède pour 100 sols; et 50 sols supplémentaires pour reconnaître la donation de Do à Cabriaz. Raymond de Gissac se contente de 50 sols pour la donation de son demi-fief, mais stipule que les moines *devront le recevoir comme convers*, disposition réversible sur ses parents. Bel exemple de prévoyance sociale qui n'est pas rare à l'époque. Nous en verrons d'autres exemples.

Reste à éliminer et dédommager de petites gens disposant de tenures sur le domaine ou à sa périphérie. Le cartulaire retient quatre cas significatifs.

Pour la sixième partie d'un bénéfice, ce qui ne doit pas être considérable, Beliarde, ses deux fils et sa fille reçoivent 15 sols et une truie. Déodat Textoris, disposant d'un manse Eremus (Le Désert, probablement une terre pauvre) ne perçoit que 4 sols et une tunique, mais sa femme Pétronille se voit allouer 2 sols, ainsi que sa fille Agnès; quant aux deux garçons Bernard et Pierre, ils reçoivent une *arche* (sans doute au sens de cellule ou cabane) qu'ils doivent tenir près de Gaillac (autre grange de l'abbaye) aussi longtemps qu'il plaira au seigneur abbé.

Autre cas de figure: Guillaume Celat, *sur le conseil et l'approbation de sa mère Bernarde*, fait donation d'un demi-fief *que tinrent Do de Gissac et son frère Raymond* au manse de Cabriaz. Il ne reçoit pas d'argent, mais *chaque année sa vie durant 5 émines de froment et 5 de "sigiline" (seigle ?), à la mesure de Saint-Affrique, et pareillement un fromage*. Il est en outre stipulé que sa mère bénéficierait du même *usage* si elle lui survivait.

Enfin Déodat, curé de Gissac, avec l'avis et l'accord de ses paroissiens, abandonne les dîmes de biens acquis par l'abbaye à Cabriaz et à Eremus, et en compensation recevra *chaque année, vers la fête du bienheureux Julien, 4 émines marchandes de froment et 4 émines de "sigiline", que ces manses soient cultivés ou laissés incultes; et aussi, à la nativité de Saint-Jean-Baptiste, deux agneaux*. Il n'est pas dit si ses successeurs bénéficieront des mêmes libéralités.

Certains possesseurs de biens préfèrent ne pas recevoir de numéraire, mais stipulent dans leur donation qu'ils seront reçus comme convers. C'est le cas de Pierre Cazchaire, abandonnant en 1161 avec l'accord de ses deux sœurs son bénéfice de La Cadenède, et de Bernard del Mainil en 1163. Ils s'assurent ainsi pour leurs vieux jours leur écuelle de soupe et leur quignon de pain quotidiens...

Vers 1163, les cisterciens ont investi une bonne partie du secteur de Cabriaz. Il leur reste encore cependant à acquérir la partie dominée par une autre branche de la maison de Saint-Caprazy, semblant plus retirée et plus exigeante.

Le maillon faible est Guillaume del Morer (qui appartient à la famille des Saint-Caprazy). Dès 1161, *voulant se retirer du siècle*, sur le conseil et l'accord de son frère Pierre-Raymond (de Saint-Caprazy) et de sa belle-sœur Ermengarde, il fait donation de *tout ce qu'il a au manse de la Calmette, qui est sur la Loubière, à savoir fief, bénéfice et viguerie...* Suivant des dispositions complexes concernant Pierre-Raymond, qui doit acquérir des moines l'alleu du susdit manse et qui, s'il ne le pouvait, donnerait en gage pour 60 sols melgoriens tout ce qu'il a à Puechméjean et La Blaquière, et qui, s'il mourait, donnerait *après sa mort et celle de sa femme tout ce qu'ils ont au cap-manse de Solier, à savoir alleu, fief, bénéfice et viguerie*. L'intérêt de cette donation est d'ouvrir aux moines un passage vers leurs pâturages de la vallée du Grauzou, à l'est de l'abbaye.

Ils devront cependant patienter encore cinq à six ans pour assurer leur emprise totale sur le secteur de Cabriaz. En 1166, Augier de Saint-Caprazy, son neveu Bégon de Brusque et son épouse Séréna abandonnent au prix fort (500 sols melgoriens) tous leurs droits, fief et tiers d'alleu, qu'ils avaient dans la vallée du Cabriaz.

Toutes ces donations devaient être confirmées par d'autres ayants droits de la famille, Bernard de Saint-Félix, ensuite les frères Raymond et Bernard de Saint-Caprazy. Les cisterciens pouvaient alors en toute sécurité organiser leur territoire de Cabriaz, dont ils avaient regroupé toutes les terres et acquis tous les droits.

Le cas de Cabriaz nous montre par quelle variété de biais et de moyens l'abbaye a habilement et rapidement constitué son temporel. Les moines ne chassent pas les possesseurs des terres convoitées, mais parviennent à les éliminer. Nous retiendrons pour notre part la destinée des manants les plus modestes, dédommages par quelques sols, une tunique, une truie, quelques mesures de grains, les plus avisés étant peut-être ceux préférant finir leurs jours comme convers du monastère, appelés paradoxalement à aller travailler sur leurs anciens lopins.

